



2025
APPEL À RESIDENCE . RueWATT
Fabrique artistique pour la rue, le cirque et l'espace public

Appel ouvert du 28 août au 23 septembre 2024 à 12h

Réponse fin octobre 2024

Une proposition de la Coopérative De Rue et De Cirque (2r2c)

La Coopérative De Rue et De Cirque (2r2c)

Depuis sa création en 2005, la Coopérative De Rue et De Cirque défend un projet de soutien aux arts du cirque et de la rue à Paris et en Ile-de-France. Autour d'un projet de diffusion sous chapiteau et en espace public se sont développés plusieurs axes structurants :

- Le soutien à la création (scène conventionnée d'intérêt national pour la création - cirque en espace public),
- La médiation en direction des publics (scolaires, sociaux, amateurs.ices)
- Les projets de territoire avec un ancrage dans le sud de Paris (12 et 13), les communes limitrophes et le département de Seine-et-Marne.

Depuis septembre 2022, la Coopérative De Rue et De Cirque développe un projet renforcé de soutien à la création avec l'ouverture de **RueWATT**, Paris 13ème.

Nouvel équipement aménagé et pensé pour l'accueil d'équipes au travail, RueWATT assume une double mission. Accompagner et soutenir les équipes artistiques en création, sensibiliser les publics et favoriser les croisements entre professionnel.le.s et amateurs.ices.

Au delà de ces fondamentaux, RueWATT affirme une identité forte, celle d'un lieu de croisement des disciplines, un laboratoire artistique ouvert sur l'extérieur, l'espace public.

RueWATT est animé et géré par la Coopérative De Rue et De Cirque, représentant de par ses statuts un collectif d'artistes, de technicien.ne.s, de spectateurs.ices, de partenaires culturels et sociaux.

La Coopérative De Rue et De Cirque lance son troisième appel à candidature pour un programme de « résidences ouvertes . création / recherche » pour la période allant de mi-février 2025 à mi-décembre 2025.

...

LES MODALITÉS D'ACCUEIL EN RÉSIDENCE

Les espaces et matériels disponibles :

- Une salle de répétition de 100 m² équipée, 7 mètres sous grill, nombreuses possibilités d'accroches,
- Un système de diffusion son en fixe,
- Deux loges + une cuisine aménagée à partager et en autogestion.

Périodes de résidences : De mi-février 2025 à mi-décembre 2025 hormis les semaines du 26 mai, 4, 11 et 18 août 2025. Du lundi 10h au vendredi 18h.

Les disciplines artistiques. Cirque, Danse, Théâtre... Toutes disciplines ayant l'espace public, lieux non dédiés ou chapiteau comme espaces de représentation et éléments d'écriture.

L'accueil technique. Mise à disposition d'un.e régisseur.se pour un service de montage et un service de démontage maximum à l'arrivée et au départ de la compagnie. La Coopérative ne disposant pas d'un personnel technique permanent, les besoins techniques doivent être évalués avant la résidence. Les demandes en matériel doivent faire partie de la fiche technique initiale, la coopérative fera son maximum pour y répondre. Toute demande supplémentaire donnera lieu à une discussion entre la coopérative et la compagnie.

Les temps de travail en espace public devront être prévus le plus précisément possible afin de les rendre réalisables. Validation des espaces possibles de travail et lien avec les autorités compétentes via la Coopérative. Le déroulement de ces séances restera sous la responsabilité de la compagnie.

Les temps publics. Les sorties de résidences, étapes de travail seront anticipés dès le dépôt de candidature afin d'en identifier les besoins éventuels et seront réalisé.e.s en concertation avec l'équipe de la Coopérative. Les sorties de résidences restent sous la responsabilité technique des compagnies. Au-delà des services d'entrée et de sortie, les besoins techniques supplémentaires seront refacturés. Il n'y a aucune obligation de sortie de résidence.

Le soutien financier. La Coopérative participe en numéraire aux frais de résidence de la manière suivante : Prise en charge de 50 % de la masse salariale des répétitions dans la limite de 3000 € HT par équipe artistique et par semaine sur la base du salaire minimum conventionnel CCNEAC en vigueur (catégorie artiste de cirque, chorégraphique et dramatique, quels que soient les types d'emploi au plateau). Le montant financier prévisionnel sera réévalué au réel au moment de la résidence.

Le soutien en communication. Les compagnies fourniront aux équipes des relations publiques des éléments de communication, notamment des photos libres de droit. Au-delà de la communication générale autour de RueWATT, il reviendra à chaque compagnie de mettre en place les moyens lui permettant de faire venir publics et professionnels aux rendez-vous qui lui sont propres. Un relais sur les réseaux sociaux pourra être réalisé si ces rendez-vous sont suffisamment anticipés.

Nous vous remercions de faire mention comme suit dans vos communication : **Avec le soutien de RueWATT / Coopérative De Rue et De Cirque** et d'ajouter un logo si nécessaire.

Transport et hébergement. RueWATT ne dispose d'aucun hébergement sur place et nous en sommes désolé.es. Les frais de transports, hébergement et repas restent à la charge de la compagnie.

Accès : 18 rue Watt 75013 Paris. Métro : Bibliothèque (ligne 14). Tramway : T3a Arrêt avenue de France

CANDIDATURE

Pour candidater, nous vous remercions de bien vouloir envoyer par mail les éléments demandés

- => Le questionnaire ci-dessous **au plus tard le 23 septembre 2024 à 12h00**
- => Une présentation du projet et de la compagnie ou du collectif
- => une fiche technique détaillée du projet.
- => un budget de création et partenaires engagés + pistes de diffusion

Si votre candidature est retenue, il vous sera demandé :

- => Une copie des licences d'entrepreneurs du spectacle,
- => Une attestation d'assurance à jour,
- => Pour les structures, un extrait de registre de sécurité à jour, un plan d'implantation + fiche technique.